

CNAPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT

**PARTENAIRE DE LA
BILLETTERIE POPULAIRE
DES JEUX 2024**



JEU CONOURS « LA PAROLE AUX PETITS CHAMPIONS »

KIT PÉDAGOGIQUE

KIT PÉDAGOGIQUE

« LA PAROLE AUX PETITS CHAMPIONS »

Nous vous proposons un “kit pédagogique” conçu pour vous guider dans votre démarche de participation au jeu concours.

MODALITÉS DU CONCOURS

La CNAPE a l'opportunité de distribuer 7200 billets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques aux enfants accueillis ou suivis dans le cadre de la protection de l'enfance. Nous avons choisi d'organiser un jeu-concours pour valoriser les billets sur les épreuves finales des sports les plus populaires des Jeux. Ce jeu s'inspire d'un livre de l'écrivain George Pérec, « Je me souviens »* dans lequel celui-ci relate plus de 480 souvenirs de la vie quotidienne, tout en invitant son lecteur à continuer son inventaire.

La CNAPE propose aux enfants et jeunes que vous accompagnez de réaliser un enregistrement audio de 30 secondes minimum et d'une minute maximum dans lequel un ou plusieurs enfants racontent un souvenir en lien avec le sport.

Ces souvenirs sont « *des petits morceaux de quotidien, des choses que, telle ou telle année, tous les gens d'un même âge ont vues, ont vécues, ont partagées, et qui ensuite ont disparu, ont été oubliées ; elles ne valaient pas la peine de faire partie de l'Histoire, ni de figurer dans les Mémoires des hommes d'État, des alpinistes et des monstres sacrés.*

Il arrive cependant qu'elles reviennent, quelques années plus tard, intactes et minuscules, par hasard ou parce qu'on les a cherchées, un soir, entre copains ; c'était une chose qu'on avait apprise à l'école, un champion qui nous a marqué, un air qui était sur toutes les lèvres pendant la Coupe du Monde de Football, une habitude ou une danse après avoir marqué un but, une expression, un vêtement ou une manière de le porter, un geste, ou quelque chose d'encore plus mince, d'inessentiel, de tout à fait banal, miraculeusement arraché à son insignifiance, retrouvé pour un instant, suscitant pendant quelques secondes une impalpable petite nostalgie. »

CADRE GÉNÉRAL DE L'ENREGISTREMENT AUDIO :

- ▶ Commencer par « *je me souviens de...* »
- ▶ Parler à la première personne du singulier
- ▶ Parler au passé

- ▶ Ma phrase évoque un souvenir que tout le monde peut comprendre
- ▶ Un audio par association
- ▶ Un audio d'une durée comprise entre 30 secondes et une minute
- ▶ une seule phrase par enfant
- ▶ Pas d'âge requis

Exemples :

- ▶ *Je me souviens que le jour de la finale de la Coupe du monde de football, je m'étais coupé les cheveux pour ressembler à MBappé, ...*
- ▶ *Je me souviens de la première fois où j'ai marqué contre mon éduc qui était gardien, ...*
- ▶ *Je me souviens d'un match dans un grand stade, tous les supporters chantaient, on avait appris les chansons avant, à la fin j'ai réussi à avoir un autographe de...*
- ▶ *Je me souviens d'un match où j'ai marqué un but à la dernière seconde et j'ai offert la victoire à mon équipe.*
- ▶ *Je me souviens d'une course organisée par mon association, on a couru avec tous mes copains, j'ai eu beaucoup de mal à finir mais j'ai réussi et j'ai gagné une médaille...*

SUGGESTIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Séance 1

Objectifs : faire entrer les enfants et jeunes dans le thème du souvenir, en lien avec le sport, les émotions qu'il suscite ; partager et mobiliser leurs idées.

- ▶ Présentation générale du projet : l'association s'est inscrite à un jeu-concours pour obtenir des places pour les Jeux. Chaque association devra remettre un fichier audio d'une minute maximum contenant des souvenirs de jeunes en lien avec le sport.
- ▶ Lancer les échanges: le professionnel pourra apporter lors de cette première séance tout support qui lui permettra de partager un de ses propres souvenirs personnels en lien avec le sport (une photo de son plâtre après une chute à vélo, une médaille ou un maillot de compétition, un article de journal en lien avec une compétition qui avait été suivie, etc.)

- ▶ Après avoir évoqué ses propres souvenirs, le professionnel demandera aux jeunes si eux aussi ont des souvenirs, en lien avec le sport, qui les ont marqués : en fonction des prises de paroles, il pourra ouvrir l'échange autour des questions suivantes :
 - Qu'est-ce que les Jeux Olympiques, quels sports y figurent ? Qu'est-ce que la flamme olympique ? (Initiation sur les Jeux Paralympiques ?)
 - Quelles sont les grandes valeurs olympiques et sportives ?
 - Qui a déjà rencontré un sportif ? Qui a déjà fait un sport atypique ? Qui a déjà été dans un stade ?

Séance 2

Objectifs : construire à partir des idées des enfants et jeunes de la séance 1, des textes rédigés qui pourront être retravaillés en vue de leur enregistrement

- ▶ Proposer à chaque jeune en début de séance de rédiger entre 3 et 5 souvenirs en lien avec le sport, en une phrase chacun maximum.
- ▶ Les volontaires lisent à voix haute leurs souvenirs, et le complètent éventuellement à l'oral. Le professionnel peut aussi se livrer à l'exercice !
- ▶ Des propositions d'amélioration ou de correction des textes sont proposées par le collectif des enfants et le professionnel : respecte-t-il les consignes ? Le souvenir est-il compréhensible par tous ? A-t-il suscité des émotions (rire, tristesse, gêne, etc.) ?
- ▶ Ecrire le texte de l'audio avec les volontaires en commençant par « *je me souviens de...* » : la taille des souvenirs peut varier : ils peuvent être très courts ou contenir plusieurs phrases, tant que le total de l'enregistrement n'excède pas une minute.

Séance 3

Objectif : réécriture éventuelle des souvenirs en lien avec le sport et enregistrement audio.

- ▶ Sélectionner en groupe et retravailler la langue des souvenirs choisis par le groupe
- ▶ Enregistrement d'une minute et coordination pour le passage des différents enfants si plusieurs enfants

MODALITÉS TECHNIQUE ET DE PARTICIPATION

- ▶ Confirmez votre participation avant le 1^{er} avril en complétant [le formulaire de participation](#)
- ▶ Privilégiez un endroit calme afin que l'audio soit le plus audible possible. L'enregistrement peut se faire avec un téléphone, pas besoin de matériel spécifique.
- ▶ Nous avons créé [un drive pour la transmission des audios](#).

-> n'oubliez pas de renommer le fichier avec le nom de votre structure. **La date limite pour l'envoi des audios est le 9 avril.**

SÉLECTION DES ASSOCIATIONS ET REMISE DES BILLETS

À l'issue du concours, un jury composé de personnalités du monde social, culturel et sportif sélectionnera les meilleurs enregistrements sur des critères tels que : l'originalité, la qualité de l'expression, illustration de valeurs olympiques, etc.

La remise des billets sera effectuée avant le 1^{er} mai.

* Georges Perec, *Je me souviens*, collection P.O.L., © Hachette, 1978

CNAPE

LA PROTECTION DE L'ENFANT

**PARTENAIRE DE LA
BILLETTERIE POPULAIRE
DES JEUX 2024**



JEU CONOURS « LA PAROLE AUX PETITS CHAMPIONS »

RÈGLEMENT DU JEU CONOURS

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

« LES PETITS CHAMPIONS DES JEUX »

Organisateur : la CNAPE (convention nationale des associations de protection de l'enfance)

Article 1

Le concours se déroulera du mardi 19 mars à 9h au 9 avril à minuit et sera diffusé à l'ensemble des adhérents de la CNAPE, par mail.

Article 2

Conditions de participation au jeu

- ▶ Le jeu concours est gratuit et ouvert à toutes les associations adhérentes à la CNAPE ;
- ▶ Le jeu-concours est limité à une seule participation par association, il ne sera attribué qu'un seul pack de billets par personne morale désignée gagnante ;
- ▶ Le non-respect des conditions de participations énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation ;
- ▶ Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 3

Modalités du jeu-concours

Chaque association souhaitant participer envoie un audio, par voie électronique à la CNAPE d'une durée d'une minute. Cet audio doit contenir un enregistrement d'enfant(s) évoquant des souvenirs en lien avec le sport.

Cet audio devra commencer par *"Je me souviens de..."* et être énoncé à la première personne du singulier. Le nombre d'enfants s'exprimant n'est pas limité, il est possible de combiner tous les enregistrements sur un audio, tout en respectant le timing d'une minute. Également, il n'y a pas d'âge minimum ou maximum ; tous les enfants peuvent participer.

Article 4

Désignation des gagnants

L'organisateur désignera un jury composé de professionnels de la culture, du sport et du social ; et qui aura la responsabilité de sélectionner les gagnants parmi l'ensemble des personnes ayant participé au concours dans le respect des formes décrites dans le présent règlement.

Critères de sélection

Le jury récompensera les audios selon :

- ▶ Le respect des modalités (voir kit pédagogique)
- ▶ La qualité de l'expression
- ▶ L'illustration des valeurs olympiques
- ▶ Diversité des enfants représentés (âge, genre)

Les dotations sont les suivantes :

- ▶ Lots constitués de billets pour les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques

Article 5

Remise des dotations et modalités

L'organisateur du jeu concours informera par courrier électronique tous les participants de la délibération du jury.

Les gagnants devront accepter les billets dans un délai de X jours suivant l'envoi du courrier électronique.

Sans réponse dans le délai imparti, les billets seront réattribués.

Article 6

Utilisation des données personnelles des participants

Les informations personnelles des participants seront collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables à celle-ci. L'organisateur se réserve le droit de mettre en avant les audios sur ses plateformes de communication.

Article 7

Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et les coordonnées communiquées par les participants. Par ailleurs, l'organisateur de jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors des événements olympiques et paralympiques auxquels la récompense du jeu-concours permet d'assister.

Les mineurs bénéficiant de la récompense restent sous l'entière et totale responsabilité d'une personne disposant de l'autorité parentale.

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes.